

# La Mélodie

Mon maître André Gedalge me racontait, quand je travaillais dans sa classe de contrepoint au Conservatoire de Paris, qu'étant enfant, comme il montrait ses premières compositions à un professeur de hautbois, celui-ci lui disait, en voyant les vastes projets de son élève : « Mais fais-moi donc huit mesures qui puissent être jouées sans accompagnement. »

C'est tout le secret de la musique, car sans la source mélodique, il n'est pas de métier, si consciencieux et approfondi qu'il soit, qui puisse suffire et s'imposer. La Mélodie est l'élément musical initial, authentique, organique qui émane du sentiment pur et qui détermine par son caractère même le soutien rythmique et la trame harmonique exigibles. Toute mélodie se travaille, se dessine suivant la construction volontaire du musicien, mais tout musicien est porté vers une certaine forme de mélodie, signal de sa personnalité, qui échappe à son choix et qui ne dépend pas plus de lui que le fait d'être blond ou brun. Tel musicien s'exprimera naturellement au moyen de mélodies reposant sur les accords qui obéissent aux lois de l'harmonie diatonique et ne se servira de mélodies chromatiques que par exception et du fait d'un labeur conscient ; tel autre aura à son service une ligne mélodique qui emploiera n'importe quelle note de la gamme chromatique et échappera ainsi au sentiment tonal. Ce sont ces différences essentielles qui viennent du tempérament personnel d'un artiste qui ont déterminé les deux grands mouvements d'expression de la pensée musicale : la tonalité et la polytonalité d'une part, l'atonalité de l'autre. On a cru à tort qu'il s'agissait de systèmes étroits qui limitaient à l'emploi de certaines formules conventionnelles l'écriture contrapuntique et harmonique. Seul le caractère de l'harmonie importe et c'est de lui que dérivera le sens diatonique ou chromatique général de la musique exprimée.

Une mélodie diatonique ou un ensemble de mélodies polytonales juxtaposées pourront reposer sur une réalisation harmonique chromatique. Mais l'élément mélodique l'emportera et le chromatisme qui le soutiendra n'aura pas plus d'importance que les notes de passage qui, en harmonie par exemple, ne détruisent pas le sentiment tonal qui préside à l'enchaînement de plusieurs accords tout en formant souvent des agrégations de notes qui échappent à la tonalité générale, la mélodie diatonique appliquant d'elle-même une tonalité définie qui s'impose. De même une mélodie chromatique et par conséquent atonale n'empêchera pas une réalisation composée d'accords diatoniques qui généralement, pour être motivés par une ligne atonale, se rattacheront à des éléments appartenant à l'accord de septième dominante, principe de la modulation et premier pas vers l'affranchissement du sentiment tonal, du fait même que cet accord est toujours en mouvement vers un autre accord.

La polytonalité et l'atonalité ne sont pas des systèmes nouveaux en opposition avec les principes fondamentaux de la musique, comme on l'a trop souvent laissé dire. Ils sont au contraire le développement logique de ces principes et devraient comporter une étude de leur technique qui serait un complément aux traités d'harmonie, contrepoint et fugue employés par les écoles de musique. De même que l'on étudie les accords consonants et dissonants, leurs renversements, les lois qui justifient leurs enchaînements, on devrait étudier de même les accords formés de deux ou plusieurs tons superposés, leurs renversements, enchaînements, etc., appliquer ces principes à l'étude du contrepoint (contrepoints d'accords, contrepoints fleuris libres de lignes mélodiques polytonales) ou de la fugue.

Il est facile de trouver les sources de la polytonalité : au point de vue harmonique, dans les notes de passage, les appoggiatures non résolues, les notes étrangères aux accords dont elles font partie et qu'on peut considérer comme appartenant à un autre accord ; au point de vue contrapuntique, dans l'emploi des canons autres qu'à l'octave et celles de l'atonalité dans les marches de septièmes dominantes, grâce aux enchaînements desquelles la tonalité ne peut se fixer, et dans l'emploi des mélodies chromatiques.

Autant de riches moyens mis à la disposition de l'imagination des musiciens dans la réalisation technique d'une œuvre, mais l'œuvre ne sera viable que si l'écriture employée est justifiée par l'élément mélodique initial, sans lequel toute construction s'effondre ou tombe dans une rhétorique sonore conventionnelle. Seule la mélodie importe, et la technique musicale la plus complexe et la plus parfaitement réalisée sera lettre morte si elle n'a pour base, comme élément vital indiscutable, « ces quelques mesures qui puissent être jouées sans accompagnement ».

DARIUS MILHAUD.